

L'école de référence

FISL.FR

FORMATION INTERNATIONALE AUX SPORTS DE LOISIRS

Faites de votre passion un métier et de vos rêves un objectif

BREVET PROFESSIONNEL ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Maître Nageur Sauveteur (MNS)



FORMATION
EN ALTERNANCE



PLATEFORME
PÉDAGOGIQUE



UNE FORMATION
HABILITÉE DRDJSCS



UN RÉSEAU
DE PARTENAIRES



ORGANISME
CERTIFIÉ QUALITÉ



FORMATION CERTIFIANTE
AQUAFITNESS OFFERTE

COMPÉTENCES

Le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation est maître nageur sauveteur. En tant que professionnel de la natation, il encadre tout type de public pour l'apprentissage ou l'enseignement des différentes nages. Il assure la surveillance et la sécurité des pratiquants. Il anime des cours d'aquagym ou d'aquabike. Enfin il garantit et fait appliquer les règlements dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau.

Liste des compétences à maîtriser en fin de formation :

- enseigner et encadrer l'apprentissage des différentes nages et conduire des actions d'animation
- savoir encadrer les activités d'éveil et de découverte du milieu aquatique
- savoir organiser la sécurité et la surveillance du lieu de pratique
- participer à l'organisation et à la gestion des activités
- participer au fonctionnement de la structure
- participer aux actions de communication et de promotion de la structure employeur
- participer à l'entretien, le maintien de l'hygiène et à la maintenance du matériel

DÉBOUCHÉS

- Maître Nageur Sauveteur
- Surveillance sur les plages
- Gestion poste de secours
- Piscines municipales
- Piscines privés
- Hôtellerie de plein air
- Hôtel
- Centre de vacances
- Centre de remise en forme
- Thalassothérapie
- Centre aquagym
- Centre aquabike

INSCRIPTION

Vous trouverez toutes les dates, les modalités d'inscription et les détails des tests de sélection sur www.fisl.fr

DÉROULEMENT DE LA FORMATION



FORMATION EN ALTERNANCE

d'octobre à mai

Alternance selon ruban pédagogique



DURÉE DE LA FORMATION

600 h/an (selon habilitation)

POUR LE BPJEPS TOTAL

DURÉE DU STAGE

environ 536 h/an (selon habilitation)



COÛT HORAIRE

9,15€/h

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours lors du positionnement



LIEUX DE FORMATION

Saint-georges-de-didonne (17)

En partenariat avec la piscine de Saujon

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Être titulaire du PSC1 ou PSE2
- > Être titulaire du BNSSA (à jour des recyclages).
- > Être en possession d'un certificat médical non contre-indication de moins de 3 mois

> **Valider** les tests d'exigences préalables (TEP) du Ministère Jeunesse et Sport :
Parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisée en moins de 15 minutes.

- > **Valider** les tests internes du centre FISL :
- QCM relatif à la culture aquatique
 - Entretien de motivation

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les -30 ans, la formation peut-être gratuite et rémunérée, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.



FORMATION DIPLÔMANTE

habilitée DRJSCS

contact@fisl.fr | www.fisl.fr | 06 37 26 58 84

4 bis rue ampère - 17100 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE